

#### Edito du Maire

#### **Solidaires et tolérants, voilà la belle attitude.**

Solidaires de ceux qui sont à la peine dans la conjoncture actuelle, nous le sommes tous ensemble.

Entre autre, notre commune soutient financièrement l'épicerie sociale du territoire noyonnais comme d'autres communes et donateurs publics ou privés et avec la participation des grands commerces locaux.

Cette œuvre collective est gérée par une équipe de bénévoles digne d'éloges.

Tolérants, je ne veux pas en douter et soyez assurés que la gestion de l'épicerie est rigoureuse laquelle s'appuie sur le contrôle des ressources et des charges des demandeurs. On ne profite pas de l'épicerie sociale, on a la possibilité d'en bénéficier au besoin.

Parler un peu de la vie du village (dynamisme associatif par exemple) importance de finir sur des choses positives...

Je souhaite à chacune et chacun un bel été.

**Guy GODEFROY**

#### **SECRETARIAT DE MAIRIE**



Place du Maréchal Leclerc, 60400 CUTS

#### **Horaires d'ouverture du secrétariat**

lundi et jeudi de 10h00 à 12h00

mardi et vendredi 14h00 à 19h00

#### **Contact :**

 03.44.09.71.89 ;  03.44.09.23.48,

*courriel* : cuts@paysnoyonnais.fr

Site *internet* : <https://www.cuts.fr>

#### **Permanence du Maire :**

Les vendredis  
de 17h00 à 19h00 sur rendez-vous



#### **AGENCE POSTALE**

Place du Maréchal Leclerc, 60400 CUTS

#### **Horaires d'ouverture :**

lundi, mardi, jeudi, vendredi

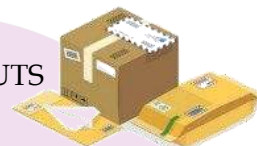
de 09h30 à 11h30

samedi 9h00 à 12h00

 : 03.44.09.71.39



**L'agence postale communale  
sera fermée  
du 14 au 27 août 2023**



## LES VOIES PUBLIQUES ET LE BON VOISINAGE

Chaque habitant se doit de respecter certaines obligations

### Utilisation des appareils à moteur

Les horaires à respecter pour le bricolage et le jardinage (tondeuse, coupe bordure, taille haies...)

du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 19h30

Le samedi  
de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés  
uniquement de 10h à 12h.



### Animaux

Je veille au comportement de mon animal afin de ne causer aucun trouble de voisinage (abolement intempestif)

### Les déjections canines

Il est demandé aux propriétaires de ramasser les excréments de leurs animaux.

### Rappel

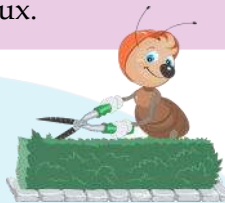
**La loi interdit formellement de nourrir les chats errants : article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD)**

### L'entretien des trottoirs et des caniveaux

Ne jetez pas sur le domaine public vos déchets (masques, papiers, canettes, bouteilles...)

### Les canalisations

Ne rien jeter dans les canalisations et les WC (lingettes de nettoyage, les graisses, les huiles de friture...) car il y a un risque d'obturation des écoulements et de reflux.



### Les haies

Elles doivent être taillées en limite de propriété et **ne doivent pas empiéter sur le domaine public.**

Leurs hauteurs sont limitées à 2 mètres. **A défaut, ces opérations pourraient être effectuées d'office, par la collectivité aux frais des propriétaires ou des locataires, après mise en demeure restée sans effet.**

### Les poubelles



Les ramassages se font :

les lundis matin pour les sacs jaunes (déchets recyclables),

les mardis matin pour les déchets ménagers.

Les poubelles sont à sortir au plus tôt la veille et **doivent être rentrées** après le passage des éboueurs afin de ne pas encombrer les trottoirs et les espaces publics.

Les sacs jaunes peuvent être retirés à la mairie ou à l'agence postale.

### Brulage des végétaux

Il est interdit par la loi N° 2020-105.

En cas de non-respect de la loi, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du code pénal)

Il existe des solutions comme le broyage, le compostage, ou le dépôt à la déchèterie.



## NIDS DE FRELONS

Il est indispensable de traiter et de détruire les nids de frelons avant qu'ils ne prolifèrent.

Vous devez contacter un spécialiste destructeur de nids de guêpes, frelons, bourdons. La réalisation de piège est efficace. Se référer au flyer distribué en mars de cette année.

Il existe des professionnels à CHAUNY, CARLEPONT.



## CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Lors des vacances scolaires le Centre Social Rural de Guiscard propose à CARLEPONT un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans. La participation financière des familles est fonction des revenus (au regard de l'avis d'imposition). Pour information, la commune verse aussi une participation.



## ATELIER CRÉATIF

L'atelier créatif reprendra à compter du mercredi 13 septembre 2023 à 18h00 pour la réunion d'informations (salle annexe de la mairie). Nous déterminerons ensemble l'organisation de cette activité pour cette année. Apportez donc vos idées de réalisations.

Au cours de ces moments d'échanges d'idées et de partage de compétences, sont créés des objets mis en vente lors du **Marché de l'Avent** qui se tiendra cette année le samedi 25 novembre 2023.

Venez nous rejoindre pour créer, apprendre dans la bonne humeur et la convivialité. Cette activité est désormais gérée par l'association : En « Avent » CUTS, crée cette année.



## APRES MIDI TRICOT CROCHET

### NOUVEAUTE

Les deuxième jeudi de chaque mois est organisé un après midi « café tricot ou crochet » pour tous niveaux autour de partage de savoirs. Il aura lieu à partir du jeudi 14 septembre 2023 de 14H00 à 16H00, salle annexe de la mairie.



## APRES MIDIS RENCONTRES

Ils sont maintenus les 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois. Ces « après midis rencontres » sont un moment convivial organisé pour rompre l'isolement. Ils sont l'occasion de partager un goûter, fêter son anniversaire, jouer aux cartes et à divers jeux de société. D'autres activités peuvent être proposées en fonction des demandes.

Toutes les personnes intéressées peuvent y participer quelque soit leur âge et sans inscription préalable.

Les **Après Midis Rencontres** reprendront à compter du jeudi 21 septembre 2023, Salle Annexe de la mairie de 14h30 à 17h00.

Si vous avez des difficultés pour vous déplacer, faites vous connaître auprès du secrétariat de mairie, et nous irons vous chercher.



## COLIS DE NOEL POUR LES AINES

Le samedi 16 décembre 2023 aura lieu la remise des colis de Noël pour les aînés âgés de plus de 67 ans.

Vous serez invités à vous présenter pour les retirer à la salle annexe de la mairie le matin entre 9h30 et 12h00 et l'après-midi entre 14H00 à 17H00.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.



## REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas organisé par le CCAS aura lieu le dimanche 8 octobre 2023 à 12h00, salle POGGIOLI. Une animation musicale accompagnera cette manifestation. Cet événement sur réservation est ouvert à tous et fait la joie chaque année des participants. (Cutsois, amis, famille) .

Des informations plus précises seront données courant septembre 2023.



## IMPOTS

Cette année encore, à l'unanimité, le conseil municipal a voté pour le maintien des taux d'imposition. Pour autant, les propriétaires doivent s'attendre à une hausse de leur taxe foncière. En cause, l'indexation des valeurs locatives sur l'inflation et la volonté de nombreuses collectivités



# A G E N D A

## Vendredi 14 Juillet

11h30 Dépôt de gerbe  
au monument aux morts  
12H00 vin d'honneur  
suivi d'un repas  
offert aux Cutsois

**Inscription obligatoire**

## Samedi 26 Août

Foulées cutsoises  
organisées par l'ASCC

## Dimanche 27

Fête de la moisson  
Organisée par EAC

## Samedi 2 septembre

21h30  
Feu d'artifice dans  
les jardins de la  
maison de retraite



## Dimanche 3 Septembre

Brocante organisée par  
l'association CUTS qui  
Bouge



## Samedi 30 septembre

Sortie du CCAS  
**Informations données  
ultérieurement**



## Dimanche 8 octobre

Repas organisé par le  
CCAS ouvert à tous  
**Inscription obligatoire**



## Samedi 25 novembre

Marché de l'Avent



## Samedi 16 décembre

Distribution colis de  
Noël aux aînés



## Commémoration & Animation du 14 juillet 2023



11 h 30 : Rassemblement et dépôt de gerbe au monument aux morts.

12 h 00 : Vin d'honneur à la salle POGGIOLI

12 h 45 : Tous les Cutsois sont invités à partager un Repas (jambon à la broche accompagné de pomme de terre grenaille et de ratatouille) offert par la Municipalité.

*Les boissons restent à la charge des participants.*

14 h 30 : Attribution du Prix de Pommery.

14 h 45 : Jeux picards, animation, ...

Pour une bonne organisation, vous devez vous inscrire en déposant impérativement, le bulletin ci-dessous au secrétariat de Mairie, accompagné d'un chèque de caution de 14 € par personne (il vous sera rendu le 14 juillet ou encaissé en cas d'absence).

**ATTENTION, LES PLACES SONT LIMITÉES. VEUILLEZ RÉSERVER AU PLUS VITE.**

Bulletin d'inscription à retourner en mairie avant le **samedi 02 juillet 2022**  
avec votre paiement à l'ordre du trésor public

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**Nombre de participants Cutsois :**

Adulte (s) \_\_\_\_\_ Enfants (- 10 ans) \_\_\_\_\_ Chèque de caution 18€ par personne = \_\_\_\_\_ €

**Nombre de participants extérieurs tarif unique adultes / enfants :**

Adulte (s) \_\_\_\_\_ Enfants (- 10 ans) \_\_\_\_\_ Chèque de 18 € par personne = \_\_\_\_\_ €